LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 14 FÉVRIER 1907 — No. 19

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis et Japon.

De nouveau des bruits de guerre circulent dans le monde.

L'incident Japonais-Américain qui semblait oublié, revient à la surface, et les Etats-Unis ont a obéir à un ultimatum formulé sans embage par les Japonais.

Les enfants Japonais doivent être traités sur le pied d'égalité avec les enfants Américains, ou c'est la guerre.

Les Etats-Unis cèdent parcequ'ils ne se sentent pas de force à lutter. Mais leur formidable orgueil en ressent un froissement qui jamais ne s'effacera.

Pour être reculée, la guerre n'en sera probablement que plus terrible.

New-York.—Déclarant que le Japon cherche un prétexte pour commencer la guerre contre les Etats-Unis, le capitaine Richmond Pearson Hobson, de la marine des Etats-Unis (en retraite), a affirmé au cours d'une entrevue qu'il avait vu de ses propres yeux un ultimatum adressé par le gouvernement japonais à Washington, dans lequel il demande à ce pays de reprendre dans les écoles publiques les enfants exclus par la Californie, ou " d'en subir les conséquences." Cet ultimatum, dit-il, a été remis au secrétaire Root par l'ambassadeur du Japon.

" Le président Roosevelt essaie d'empêcher la rupture dont nous sommes menacés, dit le capitaine Hobson, parce qu'il sait que nous sommes impuissants et que le Japon peut s'emparer des Iles Philippines et Hawaii dès demain s'il le désire.

" Le Japon a maintenant une armée de soldats aux Iles Hawaii. Ils ont accompli leur invasion tranquillement, déguisés en coolies, et nous savons maintenant que ce sont des soldats organisés en compagnies, en régiments et en brigades.

" Nous comprenons, maintenant, qu'il est trop tard, que nous sommes impuissants et devons reculer. Nos navires de guerre qui sont sur le Pacifique ne pourraient pas se mesurer avec la marine japonaise, et si nous tentions de renforcer notre flotte en Extrême Orient, le Japon frapperait un coup immédiat.

" Le Japon a l'appui du gouvernement britannique, mais avant de se procurer les fonds nécessaires, il doit trouver une excuse pour se gagner les sympathies des peuples de l'Europe. L'Angleterre ne veut pas entrer en guerre avec nous, parce qu'elle sait que le Canada serait un otage, mais il faut se rappeler que l'alliance offensive et défensive a été mise de côté durant la guerre russo-japonaise. Comme dans ce cas, l'Angleterre n'a pas besoin de se mêler d'une guerre entre le Japon et les Etats-Unis, puisque son allié est aujourd'hui le maître sur le Pacifique.

" L'ultimatum que le Japon a adressé à ce pays, et que j'ai vu, dit : " Reprenez nos enfants dans vos écoles publiques de la Californie ou subissez-en les conséquences." Le Japon sait que la Californie n'est qu'un Etat, mais que cependant l'opinion publique y représente le sentiment de tout le pays. Ce n'est qu'un prétexte. La difficulté est que le Japon veut contrôler le commerce et les marchés de l'Extrême Orient. Il est déterminé à chasser l'Amérique des Iles Philippines. Il ne veut pas que nous vendions en Chine nos articles manufacturés."

New-York.— Le *New York World* prend une vue plutôt pessimiste de la situation créée par le refus des autorités scolaires de San Francisco d'admettre les enfants japonnais dans les écoles publiques de l'Etat. " Une crise des plus sérieuses et des plus inattendus, lui télégraphie son correspondant de Washington, vient de se produire dans les relations jusqu'ici amicales des Etats-Unis avec le Japon. Il faudra, pour éviter une guerre que provoquerait le Japon, recourir aux efforts les plus sérieux de la diplomatie."

Cette nouvelle alarmiste coïncide avec la démarche assez extraordinaire que vient de faire le président Roosevelt en réunissant à la Maison Blanche, les représentants de la Californie au cóngrès pour leur demander d'intervenir auprès des autorités de San Francisco. M. Roosevelt leur a déclaré qu'il était de la plus haute importance que les enfants japonais soient admis dans les écoles publiques sur le même pied que les enfants blancs. Les représentants californiens se sont rendus à la demande du président, et à la prière du gouverneur, la législature a ajourné divers projets de lois dirigés contre les Japonais.

Il est certain que les Japonais ont adopté depuis quelque temps un ton arrogant qu'on ne leur connaissait pas Le ministre des affaires étrangères a prononcé l'autre jour un discours qui a toute l'apparence d'un ultimatum. Il a mis les Américains en demeure de donner raison au Japon, dans l'affaire des écoles de San Francisco ou d'en accepter la responsabilité. Le ministre n'a pas craint de faire comprendre qu'il est maintenant dangereux pour une puissance quelconque d'être hostile aux Japonais.

Le sentiment de nuances.

C'est certainement la chose qui manque a beaucoup de journaux canadiens lorsqu'ils abordent la crise religieuse qui sévit en France.

Les appréciations outrancières, nous font souvent hausser les épaules. Bien des fois nous nous sommes demandés jusqu'à quel point elles étaient sincères.

Sincères.—Elles accusent une ignorance complète, non seulement des choses de France mais encore des principes les plus élémentaires de la justice.

Mais si elles sont provoquées par le désir de satisfaire à des rancunes personnelles, ou pour de viles raisons d'intérêt, elles indiquent l'existence de sentiments si bas et si méprisables que le plus cinglant des qualificatifs est encore trop faible pour les stigmatiser.

Sans vouloir rechercher ce qui convient le mieux à ces journaux, nous nous contenterons de reproduire une splendide lettre du R. P. Dom Paul Benoît, C.R.I.C., Supérieur général de sa congrégation au Canada.

Nous avons été heureux de trouver cette mise au point, émanant d'une pareille autorité. Nous souhaitons qu'elle ait toute l'influence nécessaire auprès des écrivains canadiens.

Notre-Dame de Lourdes, Man.,
11 janvier 1907.

Monsieur Joseph Bégin.

Cher Monsieur.

Je viens de lire dans la *Croix* du 29 décembre l'article signé XX. L'auteur accuse la France d'un " crime *national* plus grand que celui des persécuteurs païens," et " égal à celui de la nation déicide " d'un " crime épouvantable, pire que l'hérésie, du crime d'apostasie, et il déclare que la " nation française est finie."

Permettez-moi de vous dire que cet article est *exagéré, faux, injuste.*

L'erreur de l'auteur est de confondre *la nation française* avec *son gouvernement.* Le gouvernement peut être d'un mérite supérieur à celui de la nation à laquelle il préside, par exemple celui de Garcia Moreno ; il peut être de même mérite, par exemple celui d'Edouard VII ; il peut être d'un mérite inférieur, c'est le cas du gouvernement français actuel. Celui-ci est imposé à la France par les 25,000 francs-maçons du Grand Orient, les quelques mille francs-maçons des autres rites et par la poignée des juifs français, c'est-à-dire par une infime minorité. Il ne représente nullement *l'immense majorité* des Français, qui ne connait pas la franc maçonnerie et qui a en horreur les juifs.

La France est apostate ?... Mais la France, n'est-ce pas ces 80 évêques que le gouvernement vient de chasser de leurs palais, ces 50,000 prêtres qui combattent avec leurs évêques, cette multitude de laïques qui luttent depuis 30 ans contre les lois persécutrices, qui, par leur attitude lors des inventaires, ont empêché la fermeture des églises au moment fixé par la loi ?

Je sais, cher Monsieur, que vous êtes tout à fait étranger à cet article ; vous l'avez *accepté* ou *subi* à cause des bonnes intentions et peut être des qualités personnelles de l'auteur, probablement en le désaprouvant intérieurement. Mais une autre fois, croyez-moi, écartez absolument tout article semblable : il ne peut que nuire beaucoup à l'œuvre si méritante de votre journal. Il y a ici 200 familles venues de 200 paroisses diverses de France : elles connaissent au juste les dispositions des habitants qu'elles ont quittés : que peuvent-elles penser d'un journal où leurs concitoyens sont si étrangement calomniés ?

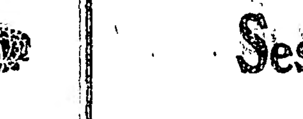
Un des hommes les plus distingués de la France m'écrivait récemment : " A entendre certains journaux du Canada, on croirait que ceux qui les rédigent désirent voir la fin de la France : si jamais ces vœux insensés se réalisaient, ils seraient épouvantés de la nuit où tomberait le monde."

Daignez me pardonner, cher Monsieur, cette plainte que je me suis permise non pas contre vous, mais contre l'auteur de l'article, et veuillez agréer, avec mes excuses, l'expression de mon sincère dévouement à votre personne et à votre vaillante feuille.

Dom PAUL BENOIT,
Sup. des Ch. Rég. de l'Im. Conc

NOTRE CONCOURS

Voir les Conditions septième page



Session Legislative



Le fait saillant de cette semaine est la deuxième lecture, votée dans la séance du 6 courant du bill sur les élections contestées. Ce bill est devenu loi, lundi dernier après avoir subi sa troisième épreuve et reçu la sanction royale.

A l'occasion de la deuxième lecture, M. le Procureur général a exposé très clairement en quelques mots les raisons de cette législation et le motif pour lequel le gouvernement en a hâté l'adoption.

Nous reproduisons le discours de l'Hon. M. Cross, qui vaut mieux que n'importe quel commentaire.

DISCOURS DE L'HON. M. CROSS.

Mr l'Orateur,

En proposant la seconde lecture du bill des Elections contestées, j'ai l'honneur d'attirer l'attention des membres de cette chambre sur les conséquences d'une décision récente de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, d'après laquelle l'Ordonnance des élections contestées des dits Territoires a cessé d'être en vigueur par suite d'un dispositif de l'Acte d'Autonomie, dispositif qui a pour effet de confier à la législature respective des nouvelles provinces le pouvoir de se prononcer sur la validité de l'élection de ses membres, jusqu'à ce que cette législature juge elle-même à propos de remettre ce pouvoir aux tribunaux du pays.

Il est vrai, et cela est heureux, que les inconvénients de ce défaut de législation ne se sont pas encore faits sentir dans la province d'Alberta, pour la bonne raison qu'il ne s'est pas encore présenté un seul cas où les électeurs, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, aient eu lieu de se plaindre, devant la justice, du résultat des élections, toutes les élections s'étant faite jusqu'ici d'un façon honnête et exempte de reproche.

Et nous sommes bien convaincus, du moins de ce côté-ci de la Chambre, qu'à l'avenir, et aussi longtemps que la présente administration sera maintenue au pouvoir, la même absence de fraude caractérisera toujours nos méthodes électorales et que nos élections provinciales continueront à ne donner la moindre prise à une contestation judiciaire. La meilleure preuve qu'il en a été ainsi dans le passé réside, comme je viens de le dire, dans le fait même que pas un seul protêt n'a été jusqu'ici enregistré contre aucune de nos élections provinciales.

Néanmoins, le gouvernement a cru de son devoir de ne pas laisser passer cette session sans vous soumettre, au sujet des élections contestées, un projet de loi revêtu des mêmes dispositions que l'ancienne ordonnance des Territoires, attendu que cette loi, tant qu'elle a été en vigueur, depuis 1897, a fonctionné d'une manière généralement satisfaisante. Le gouvernement croit donc aussi que le jugement des contestations d'élections par les tribunaux, principe aujourd'hui en vogue dans la plupart des législatures de l'empire britannique, est plus conforme à la justice que l'ancienne coutume de laisser régler ces différents par une commission parlementaire.

De plus, tout bien considéré, le gouvernement en est venu à la conclusion que cette loi devrait être votée le plus tôt possible. Tous savent qu'il s'est tenu dernièrement, dans la division de Gleichen, une élection partielle qui n'a pas été un succès pour nos honorables amis de l'autre côté de la chambre. Bien qu'aucun indice ne puisse nous porter à présumer qu'il existe, en certains quartiers, des doutes au sujet de la parfaite légitimité de cette élection et de la manière dont elle a été remportée, le Gouvernement s'est empressé de soumettre son projet de loi, afin que, avec le concours de cette Chambre, et la sanction du Lieutenant-Gouverneur, cette loi soit prête assez tôt pour offrir à toute personne, qui désirerait contester l'élection de Gleichen devant une cour de justice, l'opportunité de le faire dans le temps légalement prévu.

La section 3 de l'acte en question stipule comme suit: " En aucun temps dans le cours du mois qui suivra la publication, faite par le greffier du conseil exécutif, d'un avis de l'élection, tout candidat défait ou tout électeur duement qualifié de la division électorale où l'élection a eu lieu, pourra produire une pétition contre le rapport illégal ou l'élection illégale de tout candidat à telle élection."

Or, en autant que l'élection de Gleishen est concernée, je ferai remarquer que l'avis officiel ici mentionné a paru, dans l'*Alberta Gazette*, à la date du 21 janvier 1907, de sorte que, dans le délai d'un mois à partir de cette date, nous avons amplement le temps de donner force et effet au projet de loi soumis et, par là, de fournir à qui le voudra l'occasion d'en prendre avantage pour contester l'élection qui vient d'avoir lieu à Gleichen.

Comme je l'ai déjà signalé à votre attention, M. l'orateur, ce projet de loi est tout-à-fait identique à l'acte qui a été maintenu en vigueur, dans les territoires du Nord-Ouest, pendant les huit ou neuf dernières années.

Les bills concernant les insolvables et les aliénés ont été passés en deuxième lecture.

Le parlement a aussi examiné plusieurs pétitions au nombre desquelles nous citerons

Présenté par :

Mr Cross, Un acte pour l'amendement de la charte d'Edmonton.

Mr Rutherford, Un acte pour l'amendement de l'ordonnance des tramways électriques pour Calgary.

Mr Woolf, Une ordonnance pour l'incorporation de la ville de Carston.

Mr Riley, Un acte intéressant la Rince Hill Coal Co.

Mr Bredin, Incorporation du Club des Elks d'Edmonton.

Mr Cushing a notifié qu'il déposera un acte modifiant l'incorporation des villages.

Nos lecteurs trouveront à la page 8 sous le titre " Département d'agriculture une analyse du rapport déposé par Mr Finlay devant le parlement.

Feuilleton du " Courrier de l'Ouest "

Les Belles de Nuit

Par PAUL FEVAL

No. 7

Au bas du perron, Montalt se tenait debout, son beau visage s'éclairait de toute la lumière des torches. L'oncle en sabots sentit que le bras de la gentille Marie frémissait. Il lui demanda;

---Qu'as-tu petite belle ?

Elle répondit :

---Je n'ai rien.

---Philippe ! s'écria le vicomte Pierre en reconnaissant son aîné.

Les deux frères restèrent longtemps embrassés, mais on remarqua que le vicomte était bien pâle.

Il reprit pourtant ses couleurs quand l'aîné de Penhoël dit :

---Me voici revenu, mais ce n'est pas pour rester garçon. Où est l'oncle Jean ? Je viens lui demander sa fillette Marie en mariage.

Qui veut de la joie, en voilà !

Deux fûts de cidre en perce dans la cour ! le violon sur un tonneau ! Dansez la litra, les gars et les filles ! La litra et la " sabotouce " aussi ! dansez, Jacqueline ! dansez, petite Simonne ! dansez, José, Josille et Joson ! dansez, Monique ! dansez, brave Haligan !

Dansez ! le vieux chien Turc rampe en hurlant sa joie, la vieille mère pleura sa dernière larme. Au lard ! au lard ! c'est la grande fête. Les maitres vont coucher leurs lits ! Et nous redanserons à la noce !

IX

TROIS MOIS APRES

Il y eut donc deux mariages le même jour : Louise et Roger, Marie et Philippe, après le temps qu'il faut pour publier les bancs à la paroisse.

Quelle fête, Georgette ! on en parla longtemps. Je crois qu'on en parle encore, depuis Ploërmel jusqu'à Rome.

---Belles noces, faut pas mentir. Oh ! dame sûrement.

—Belles en tout, oh ! là là oui ! Aussi vrai comme je le dis, c'est la vérité tout à fait !

—Quoique ça ! bon cidre, droit en goût ! et si épaisse, la soupe, que la cuillère y tient debout, pour sûr et pour vrai ! Belles noces ! à boire et à manger, tant qu'on en serait malade si on voulait, ma chère !

—Belles noces, faut point mentir, c'est péché !

Jacqueline en fut, et le brave Haligan, qui chanta sa chanson, et Josille, et Joson, et José, et la vieille mère et le chien Turc !

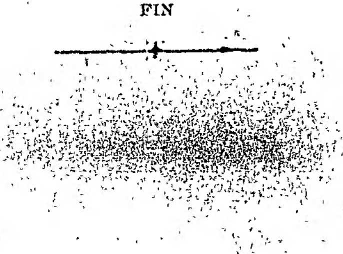
Et le petit gars Pelo qui avait eu la première pièce blanche du bon revenant au pays !

On dit que M. le Hivain trouva moyen de se glisser là-dedans avec ses cheveux plats et ses longues oreilles. Quant à M. de Pontalès, il alla ailleurs et s'y fit pendre, comme c'était convenu.

Si vous entendez jamais railler les légendes du vieux pays, Georgette, ma fille, dites que ces naïves croyances ne nuisent à personne et peuvent servir à quelqu'un. Quel mal de personnifier ainsi les petites étoiles du ciel, les petites fleurs des haies, les petits nuages qui voltigent au-dessus de l'herbe mouillée, si de cette douce fable la charité se dégage comme un parfum ? Qu'elle reste longtemps, bien longtemps chez toi, ô ma chère Bretagne, la coutume de mettre sur le seuil la part des Belles-de-nuit, pour que les Belles-de-nuit la portent au plus pauvre.

Dieu ne se fâche point de cela, car Dieu a dit en parlant de ceux qui ont faim : " Ce que vous leur donnerez me sera donné à moi-même"

FIN



LES

Trois Hommes Rouges

A ELISA

I

LE REVE DU COMTE BERTHOR

Ma belle petite Lily, un jour que j'étais ton voisin de table et que nous causions comme de bons amis, je t'ai promis un conte. Ecoute :

Bien loin, de l'autre côté du Rhin, et au delà de Francfort, dans la grande forêt de Thuringe, il était un vieux château perché sur le haut d'une montagne. Il s'appelait le château de Berthor et son seigneur était comte du Saint-Empire romain.

Le comte Berthor avait beaucoup de vassaux et possédait une vaste étendue de terres ; il était si riche que, dans ce pays d'Allemagne, on avait coutume de dire : Le comte Berthor est plus riche que le roi.

Le comte Berthor avait été un brave et puissant guerrier autrefois ; mais la vieillesse était venue, ses cheveux blanchissaient, son bras faiblissait, il ne pouvait plus monter son fougueux cheval de bataille ni soulever sa grande épée d'acier, qui avait pourfendu tant de chevaliers sarrasins.

Il n'avait point eu d'enfants de sa première femme, qui était une princesse de Nassau, et comme, depuis sa mort, il restait dans le veuvage, ses neveux et tous ses parents éloignés remplissaient le château, insolents déjà comme s'ils en avaient été les maîtres.

Le vieux seigneur pensait souvent, quand il était seul, le soir, derrière les rideaux brodés d'or de son alcôve : Si Dieu tout-puissant m'avait donné un héritier de mon nom et de mon sang, je serais à l'abri de ces oiseaux de proie qui s'abattent sur mon nid.

Pendant une maladie qu'il fit, ses parents s'enhardirent au point de prendre l'administration de ses biens. Trois d'entre eux, le baron Reynier, le margrave Albert et le chevalier Noir s'installèrent définitivement au château et se firent donner les clés par l'intendant qu'ils chassèrent. Ils avaient espéré que la maladie emporterait le comte Berthor, et déjà ils songeaient à se partager son héritage, lorsque le vieux seigneur revint à la santé.

Ils allèrent à lui et lui dirent :

—Monseigneur, nous sommes tes intendants ; aie confiance en nous et repose-toi de tes fatigues.

Le comte Berthor était trop faible pour résister ; il prit patience et mit son espoir en Dieu.

Une nuit qu'il dormait d'un profond sommeil, Dieu lui envoya un rêve. Il vit la chapelle de son château illuminée et remplie de tous les portraits de ses aïeux, suspendus aux murailles de la grand'salle ; ces portraits étaient vivants : cela faisait une longue file de chevaliers, armés de fer, et de nobles dames dans leurs belles robes de soie ou de velours.

Le comte se voyait lui-même, au milieu de tout cette foule, agenouillée sur les marches de l'autel. Et ses aïeux lui disaient, ainsi que ses aïeules :

—Comte, prends femme pour sauver le nom de Berthor.

Un prêtre vint et commença la messe. Quand ce prêtre inconnu se retournait, Berthor le regardait : il finit par retrouver en lui aussi un des portraits de sa grand'salle : c'était un comte de Berthor qui avait été archevêque et cardinal au temps de l'empereur Charlemagne.

La première fois que le prêtre prononça le " Dominus vobiscum," il ajouta :

—Comte, prends femme !

Et les assistants répondirent ;

—Pour sauver le nom de Berthor.

La seconde fois ce fut ainsi, de même la troisième. Le comte sentit qu'il fallait obéir, et il répondit enfin :

Mes pères et mes seigneurs, quoique je sois bien vieux, je consens à prendre femme pour sauver le nom de Berthor.

A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'une musique grave et douce remplit l'église et que l'air s'imprégna d'un parfum d'encens.

Une large dalle de marbre, qui formait l'entrée du caveau mortuaire des comtes de Berthor, se souleva, et trois chevaliers parurent, qui portaient de longs manteaux rouges flottant sur leurs armures d'acier.

Les deux premiers tenaient par la main une belle jeune fille qui avait au front la blanche couronne des fiancées, le troisième avait une épée nue, comme s'il eût été son garde du corps. Des feuilles de roses tombèrent de la voûte et firent un chemin fleuri de la dalle jusqu'à l'autel.

La jeune fille, suivant cette route, vint s'agenouiller auprès du comte et devint sa femme.

Le lendemain, le comte, à son réveil, fit appeler son aumônier en qui il avait grande confiance, parce que c'était le seul de ses anciens serviteurs que les parents méchants n'eussent point chassé du manoir. Il lui demanda l'explication de son rêve, et le saint homme répondit par cette merveilleuse histoire :

—Seigneur, il y eut autrefois trois frères, trois comtes de Berthor qui suivirent le bienheureux roi Louis de France en Palestine. Ils défendirent la croix avec vaillance et perdirent tous les trois la vie à la bataille de Massoure. L'histoire dit qu'ils étaient jumeaux et qu'on les trouva couchés côte à côte au milieu du champ de carnage, entourés d'un haut rempart d'infi-

Suite à la page 7

COIN FEMININ

INSTANTANE

Le bureau de Poste.

Un jour quelconque.... si vous préferez, un jour de ces derniers jours.

Le vent souffle de l'ouest ; ce qui a pour conséquence de faire monter le thermomètre au-dessus de zéro. Il a l'air tout drôle d'être si haut ce petit personnage et semble songer philosophiquement que la roche Tarpéienne est proche de Capitole !

Cinq heures et demi. Rue Jasper, côté est.

Braquons tout d'abord notre objectif sur l'élément primordial d'une ville "bussiness" comme Edmonton.

"Ils" vont, l'air grave, par groupe de trois ou quatre, ou isolément, n'échangeant dans le premier cas, que quelques paroles ayant peine à se frayer un passage entre les lèvres minces, presque closes ; les solitaires ont un pas plus pressé, jettent un coup d'œil à droite, un coup d'œil à gauche, pour éviter les obstacles qui retarderaient leur marche, ruminent déjà les réponses à faire aux lettres qu'ils vont recevoir.

Leurs saluts sont brefs, secs, leurs sourires feraient descendre le thermomètres si ces bons chinools avaient moins d'ardeur ! on se demande curieusement s' "ils" dégèlent de temps en temps, et l'on cherche malgré soi, mais sans succès, à mettre un peu de gaité sur ces faces figées, toutes, dans la même expression.

Il y a des types que l'on retrouve chaque soir, et l'on s'amuse follement à les retrouver tels que la veille ; on dirait qu'un génie malin les a pétrifiés sur le chemin qui mène à la Poste. Aujourd'hui, cependant, et ce'a me déroute un peu, léger changement: les fourrures cossues ont fait place aux pardessus en drap, et la petite toque crâne folâtrant cavalièrement sur ces cerveaux puissants (?) est remplacée par le chapeau sans caractère. Oh ! influence des vents doux !

Nouvellement arrivé, on s'étonne de leur nombre, mais pour peu qu'on ait une ombre d'observation on a vite percé à jour bien des petits manèges : il y a "les-vrais," et ceux qui veulent s'en donner l'air ! Règle générale et sans exception : ceux qui le paraissent le plus sont ceux qui le sont le moins !

Chut ! ne le dites pas ! Vous voyez ce pardessus sévère, ces bottines dont le vernis vous glace, le tout surmonté d'un visage méticuleusement rasé ? L'âge ? Ils n'en ont pas ! Eh bien ! —mais le secret n'est-ce pas ?— pour employer une expression canadienne particulièrement expressive : ce sont des airs rappórtés ! C'est un genre de pose auquel trop facilement s'habituent nos fils et nos frères et qui leur permet, pensent-ils, des manières sans façons et sans gène.

La politesse et les affaires ne sont pas incompatibles : cependant on ne sera pas moins homme d'affaires parce qu'on est galant homme.

Sur le "viseur" vient de se fixer une image plus séduisante et cent fois plus agréable à contempler que toute cette gravité automatique : coiffées — oh ! à peine— de leur petit bonnet normand, elles scandent leur papotage de leur démarche souple un peu hardie, de filles du Nouveau-Monde, arrivent, poussent la porte qu'elles laissent retomber en claquant jettent un regard fureteur, reconnaissent des amies et des amis ; échangent une poignée de main, un éclat de rire et se dirigent vers le guichet.

Les timides —il y en a— et elles ont tort, font la queue et, chose plus surprenante, ils se trouvent des hommes qui peuvent entendre derrière eux des soupirs d'impatience, quelque fois de fatigue, sans s'effacer pour céder leur tour.

Les autres, les "pas timides"—il y en a— se campent auprès du guichet et... attendent le monsieur complaisant—il s'en trouve ! — à moins qu'elles n'insèrent la tête, au moment psychologique, entre le grillage et le suivant !

Je me souviendrai toujours d'une tête fine, d'une chevelure mordorée et de certain sourire sur de jolies lèvres. Avez-vous vu un chien voulant traverser un train en marche ? Entre chaque wagon, il dresse la tête, pointe les oreilles et va pour s'élancer; son mouvement en avant est aussitôt suivi d'un recul ; la tête fine, faisait le même manège, gentiment elle disait un :

—Ex... qu'on lui laissait à peine finir. Et, la moqueuse se vengeait spirituellement d'un remerciement naïf, tout à fait délicieux.

Sans être observatrice, on fait des découvertes tout à fait amusantes, à la poste ; on cherche à deviner les les nationalités ; il arrive aussi qu'on perde ses illusions sur la réputation que fait à un peuple tous les autres peuple : le cas est rare, et, puis il ne faut pas s'appuyer sur des particularités pour juger des généralités...

MAGALI.

LE MUSICIEN

C'était un grand vieillard à chevelure blanche.
Il portait haut son front, neigeux comme les fleurs
D'Avril ; et, plus profonds que ceux des oiseleurs,
Ses yeux pensifs étaient du bleu de la pervenche.

Sur un violon jaune où sa tête se penche,
Il improvisait, fier, défiant ses douleurs,
Beau de l'émotion qui ruisselait en pleurs
De son archet tremblant, comme l'eau d'une branche.

Tel par ce rude hiver, pâle de froid, transi,
Sur la corde sonore où frémissait ainsi
Tout ce qu'en gémissant notre espérance nomme,

Disant les vains efforts, la soif du beau, l'amour,
Et toute la bataille effroyable de l'homme,
Il chantait.—Le portier l'a chassé de la cour.

THEODORE DE BANVILLE

Un peu de Mode

Deux mots sur la mode, qui arriveront à peine à temps, avant que la cendre grise revienne nous apprendre, nous renouveler que : poussière, nous retournerons en poussière.

Vite, hâtons-nous donc, de croquer un exquis tailleur à carreaux vert amande, que l'on pourrait confectionner en tout autre genre d'étoffe. La veste était forme sac, demi-ajustée, garnie de bandes piquées partant de l'épaule, et se perdant dans un biais qui faisait le tour du paletot, ondulant légèrement. La jupe, très simple, se garnissait de deux bandes piquées et cependant l'effet était des plus chic et du meilleur goût.

Je relève dans un journal de modes françaises les types principaux pour le costume tailleur. La jupe a pour correction d'être peu chargée de garnitures ; les galons, les ganses, les plis sont seuls employés dans l'ornementation de ces costumes faciles à porter en des circonstances fort diverses.

Les vestes sont, ou courtes, très courtes, avec des biais à dépassants croisés dans le dos et sur la poitrine, les cols de formes diverses, de tout petits revers rabattus sur les devants, dans toute la longueur. On fait également la jacquette mi-longue, descendant au-dessus du genou. La basque est d'une seule tenue, ou rapportée et formant des plis, tandis que le corsage a des allures de boléro ajusté.

La jacquette longue effleure presque le bord de la jupe. C'est la forme tailleur la plus élégante. Pour ces tailleurs on emploie des couleurs claires, mais aussi des rayures, quadrillés, mélangés de tous moyens, ou tout à fait sombres.

Le corsage de ces jacquettes est très coquettement orné ; elles s'ouvrent, en général, sur un gilet de drap brodé. On emploie beaucoup le vert avec presque tous les tissus de ton neutre. Le vert est certainement la nuance en vogue pour ces garnitures.

Avec mars, espérons-le, vont tomber toutes les fourrures et nos tailles pourront reprendre leur sveltesse dans la gaine étroite de ces coquets et pratiques tailleurs.

MA-LOU.

Avez-vous lu les conditions de notre concours ?

Si oui : mettez-vous en mesure de gagner l'un des prix.

Avec un peu de perseverance, vous pourrez acquerir un certain nombre de bons C'est-a-dire autant de chances de gain.

Les prix sont importants.

$50.,—$25.,—$15.,—$10., etc.

Le gain de l'un d'eux peut vous permettre d'acheter des livres ou tout autre objet de votre convenance.

Parcourez attentivement les conditions de notre concours. Elles sont faciles et a la portee de tous. Pourquoi n'essayez-vous pas.

(*Monde Illustré*)

ALBUM UNIVERSEL

XXIIIe année No 1187— 23 Janvier 1907.

SOMMAIRE

Planches hors-texte : gravures d'actualité.
L'immigration française, par L. d'Ornano.
Echos de partout, par Paul d'Esmorin.
Nouvelle inédite : "La villa rouge," par Edouard Joyeuse.
Le prix "Vie Heureuse."
Poésies par André Corthis, lauréat, 1906, du prix "Vie Heureuse."
Nouvelle inédite : "Sous le Mont-Royal," par Gaston Leury.
Texte correspondant à nos gravures.
Pour nos lectrices.
Trois pages humoristiques.
Pour nos jeunes amis.
La cuisine de Madame, recette à la Canadienne.
La reine des oies, par Fulbert-Dumonteil.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :

LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 14 Février 1907

A NOS LECTEURS

Plusieurs abonnés nous ont écrit pour se plaindre de ce qu'ils ont reçu des avis d'expiration d'abonnement après avoir déjà payé leur renouvellement. Ce sont des erreurs qu'il nous est difficile d'éviter. Les avis d'expiration sont préparés par groupe, puis expédiés une quinzaine de jours avant l'expiration de l'abonnement.

Il arrive souvent qu'un abonné nous envoie le prix de son renouvellement ou qu'il l'apporte au bureau, avant qu'il est reçu l'avis d'expiration déjà en route.

Il n'y a donc pas lieu de s'en étonner et le lecteur qui a déjà acquitté son renouvellement n'a qu'à considérer l'avis qui lui parvient, comme nul et non avenu.

Nous profitons de cette occasion pour remercier encore nos lecteurs de l'empressement qu'ils mettent à nous adresser le prix de leur renouvellement, dès que l'avis leur parvient. Plusieurs même nous ont procuré de nouveaux abonnés.

Nous leur sommes reconnaissants des marques d'approbation qu'ils nous témoignent, et qui nous récompensent largement des efforts que nous faisons pour rendre le COURRIER digne des Canadiens de l'Ouest.

LES DERACINES

Dans un de nos derniers articles, intitulé " Pourquoi désespérer " article qui a été l'objet de commentaires favorables de la part de nombreux grands journaux de l'Est, nous disions que la situation des gens de langue française dans l'Ouest avait pour s'améliorer trois sources distinctes : la province de Québec, les Etats-Unis, les pays européens de langue française.

Nous avons examiné dans cet article ce qu'il était nécessaire de faire dans la province de Québec.

Nous parlerons aujourd'hui des Etats-Unis.

Il y a, dans la République voisine, une population d'origine canadienne française qui ne peut pas être évaluée à moins de 1,000,000 à 1,500,000 d'âmes.

Cette population est un peu éparpillée au Sud de la frontière, mais elle forme cependant des groupements puissants dans les Etats qui constituaient autrefois la Nouvelle Angleterre.

Il y a aussi quelques groupements de moindre importance dans quelques Etats de l'Ouest.

Par suite des conditions économiques générales du pays, les Canadiens de l'Est furent en quelque sorte obligés d'immigrer vers les Etats-Unis.

L'immigration vers les Etats, qui peut être classée comme une des choses affectant le plus défavorablement l'avenir de la race canadienne-française au Canada, subit des fluctuations caractéristiques.

Evaluée à 139,000 de 1861 à 1870, elle passa à 383,269 de 1871 à 1880 atteignit son maximum de 1881 à 1890, soit 392,802 et tomba tout à coup à 3,064 de 1891 à 1900.

Pendant les six dernières années on la voit remonter un peu et se maintenir à la moyenne annuelle de 2,040.

Sans vouloir tirer de ces chiffres tous les enseignements qu'ils comportent, nous ferons remarquer à nos lecteurs, s'ils ne l'ont déjà fait, que la chute rapide du chiffre d'émigrants coïncide avec la mise en vigueur du système fiscal de Sir Wilfrid Laurier, c'est à dire avec le moment ou sous l'impulsion vigoureuse de son Premier Ministre, le Canada prenait son essort.

Aux Etats-Unis avec l'énergie et la vitalité qui caractérise notre race, les Canadiens surent se grouper pour conserver leur langue et leur foi. Réunis autour de leurs églises, ils paraissent à première vue, être un bloc inattaquable, bel et bien perdu pour nous.

Mais ce ne sont là que les apparences. En réalité on peut diviser les Franco-Américains en deux catégories bien distinctes : ceux qui sont nés aux Etats et les déracinés d'hier. Ces cultivateurs, fils de cultivateurs, arrachés à la terre par la misère ou l'appât du gain et qui, hommes robustes, faits pour les champs s'étiolent et gémissent entre les murs noircis des manufactures.

Auprès des premiers, rien ou peu de chose à tenter, nés à la ville, habitués à l'usine ils sont, maintenant, des ouvriers. De plus, exerçant leur métier depuis la plus tendre enfance, ils sont habiles, leur salaire est élevé. Ils sont pliés à leur existence comme l'escargot est fait à la mesure de sa coquille.

Mais la condition est tout autre pour les deuxièmes. Si nous voulons, si nous faisons le nécessaire nous les aurons tous ou du moins presque tous.

Comme nous le disions tout à l'heure, ce sont des déracinés. Pourquoi sont-ils partis du Canada ? Parce que le commerce était dans le marasme, parce qu'ils étaient las de s'épuiser sans résultat apparent sur " des terres en bois debout " qui une fois défrichées se montraient mauvaises nourricières.

La preuve de ce que nous avançons, est renfermée dans ce fait, que l'immigration vers les Etats a reçu un coup mortel, le jour où le commerce du Canada est devenu plus actif, le jour où l'Ouest facile à cultiver a été ouvert à la colonisation.

Qu'elle est la situation de la plupart ? Habitués aux travaux des champs, ils n'ont eu à faire, au moins au début, que des travaux grossiers, c'est-à-dire faiblement rétribués. Au fur à mesure que leur habileté s'est accrue les salaires ont augmenté, mais cette augmentation de salaire a-t-elle marché parallèlement avec la naissance de besoins nouveaux ? A-t-elle pu faire équilibre aux habitudes de dépense que l'on " contracte dans les villes ? pour quelqu'uns, les sages, les prudents, oui.

Pour un certain nombre : non.

Ceux-là ont vécu au jour le jour ou à peu près et voient avec terreur arriver l'âge où impropres au travail ils deviendront une charge bien lourde pour leurs familles. L'avenir leur apparaît sous les plus noires couleurs. Auprès de ceux-là encore nos efforts seront peu fructueux.

Mais ils sont nombreux ceux qui, comprenant le peu de stabilité de leur position, ont toujours nourri le secret espoir de revenir au Canada, s'établir sur une terre. Ceux-là, économes par atavisme, ont mis de côté un petit pécule.

C'est auprès d'eux que doivent porter tous nos efforts. Dès qu'ils apprendront les avantages sans nombre qu'offre notre Nord-Ouest, dès qu'ils sauront ce que peut y faire un homme disposant d'un petit capital 1,000, 2,000, 3.000 piastres, ils n'hésiteront pas. Ils échangeront sans hésiter, l'air vicié de la ville, l'atmosphère empuantie par les mille relents et les fumées des usines, contre le ciel serein de nos campagnes et notre air vivifiant.

Et ils sont nombreux ceux de cette catégorie. Nous tenons de source sûre que Fall River serait capable d'en fournir au moins 3,000 dès les premiers essais tentés.

Reste à savoir maintenant quels *seront les moyens à employer* pour les atteindre.

Du Nord-Ouest, ils ignorent tout ou à peu près. On leur a bien de temps en temps dépêché un conférencier pressé qui, son boniment fini et sa lanterne pliée, prenait le train suivant.

Devant de rares auditeurs ces conférenciers ont depuis des années débité sur le même ton, les mêmes lieux communs, écoutés avec la même indifférence.

Si nous voulons, véritablement, obtenir un résultat il nous faut changer de tactique.

Un ou des agents d'immigration sédentaires, canadiens-français connaissant parfaitement le Nord-Ouest, se mettant à la disposition des gens désireux de se renseigner, faisant des causeries immédiatement suivies de visites à domicile, usant enfin de moyens sérieux, sont seuls capables de créer un courant d'immigration.

Ce service gagnerait à être complété par un ou des agents établis au lieu vers lequel les colons se dirigent de préférence, à Edmonton par exemple, pour les renseigner sur les terres vacantes, les formalités à remplir, en un mot pour les aider à se placer rapidement au mieux de leurs intérêts immédiats.

Les nombreuses lettres que nous recevons depuis quelque temps demandant des renseignements sur le pays, nous indiquent que le moment serait propice pour commencer une campagne des plus fructueuses.

QUE LA LUMIERE SOIT !

Enfin les conservateurs vont avoir justice !

Tremblez tyrans et vous barbares, l'opprobe de tous les partis !

Libéraux tremblez !

Electeurs de Gleichen tremblez !

Et vous, Oh ! Walsh ! redressez votre front tant humilié par la défaite.

Vous allez connaître, enfin, des jours meilleurs.

L'honorable M. Cross, Procureur général, vient de faire voter la loi sur les élections contestées, il l'a même hâtée de façon à vous permettre de contester l'élection de Gleichen.

Le gouvernement a entendu vos plaintes et s'en est ému.

Il va vous être loisible de prouver, maintenant ce que vous annonciez, au lendemain de la retentissante défaite que vous essuyâtes à Gleichen.

Soit :

Que le Pactole coule dans les poches du gouvernement ;

Que ce dernier en profite pour acheter les élections ;

Que le comté de Gleichen a été acheté purement et simplement lors des dernières élections ;

Que tous les gens de ce comté qui ont voté pour le candidat libéral sont des fripouilles, des coquins sans honneur.

On vous offre une occasion unique pour justifier vos plaintes. Saisissez-là !

Mais peut-être, vos yeux ne sont pas faits pour la lumière éclatante de la justice, ou obscurs martyrs de la " pureté politique " *pour références voir Foster & Co.*, préférez-vous, au milieu de la corruption générale, vous draper dédaigneusement dans votre manteau et mourir sans mot dire ?

Entre nous, vous savez, c'est ce que vous avez de mieux à faire. Les libéraux ont l'âme si noire, qu'ils seraient capables de vous prouver que c'est vous qui avez triché.

TRIBUNE LIBRE

Edmonton, Février 1907

Mr le Rédacteur du
COURRIER DE L'OUEST

Depuis quelque temps, dans les colonnes de votre journal, j'ai pu voir, *re* " Les Chevaliers de Colomb " certaines correspondances, signées " Canadien-français " et " Un membre de la société des Elks."

Me serait-il permis, comme *Canadien français* et comme *Chevalier de Colomb*, d'ajouter quelques mots à cette polémique.

Evidemment le " Membre de la Société des Elks " n'a pas fait de bien longues études pour ce qui regarde les lois canoniques de l'Eglise Catholique Romain, la preuve c'est qu'il n'a pas su lire quelque peu entre les lignes, et découvrir qu'un Evêque a parfaitement le droit " d'interdire " dans " son " diocèse, ce qui d'ailleurs peut être " toléré " dans " d'autres."

Par conséquent je ne m'attarderai pas à lui répondre.

Pour ce qui regarde le zélé " Canadien français " voici : Le Conseil 485 d'Ottawa, n'est pas à lui seul " toute " la Société des Chevaliers de Colomb, ce n'est simplement qu'un conseil sur 1186 et plus.

De plus, je me demande ce que les Dames Irlandaises d'Ottawa, ou bien les Ancient Hibernians de Montréal peuvent avoir à faire dans cette galère.

En outre, à entendre le " Canadien français," les Chevaliers de Colomb sont une société "Irlandaise, sociale-religieuse." Les deux derniers mots sont parfaitement exacts, mais où trouvera-t-il le titre d'irlandaise, par exemple à Trois-Rivières, Québec, St-Hyacinthe, St-Jean, P. Q., Valleyfield et plusieurs autres centres de la province de Québec. Sait-il ce " Canadien français," que proportion gardée par rapport aux différents états de la République voisine, la province de Québec possède le plus grand nombre de Chevaliers de Colomb, ce dont nos frères " catholiques " des Etats-Unis sont très fiers.

Ici même à Edmonton, sur 80 ou à peu près qui sont membres de l'ordre, 37 sont canadiens français, et sur un conseil administratif de 15 membres, j'en compte 8 pris parmi les nôtres. Je n'ai pas encore pu voir dans tout cela l'esprit de domination irlandaise au détriment des canadiens français.

La conclusion tirée par le " Canadien Français," mérite une mention spéciale : " On leur a bien vite mis le bandeau sur les yeux " ! Ceci est une pointe, mais qui n'est guère pointue. Il est évident que le correspondant aime à marcher les yeux tout grand ouverts, comme on le dit dans le pays ; à cela rien à redire et qu'il demeure bien tranquillement chez lui. Son addition aux Chevaliers de Colomb ne changerait guère la marche des catholiques de l'Amérique du Nord. Ce n'est certes pas l'influence d'un tel Canadien français qui aidera l'amélioration de notre race dans notre Eden de l'Ouest Canada.

En deux mots, Mr le Rédacteur, j'aime mieux marcher, un bandeau " matériel " sur les yeux pendant quelques instants à la suite de nombreux évêques et de 1,500 prêtres, que de rester à la merci d'un groupe d'êtres qui ne savent trop ce qu'ils veulent, où ils vont, et ce qu'ils obtiendront, sinon notre argent et notre " aveugle " obéissance.

Obéir même aveuglement à l'Eglise, OUI.

Obéir aveuglement à des inconnus, NON.

S. LARUE,
Sec.-Financier du Conseil
d'Edmonton, No. 1184



AVIS AUX ARCHITECTES

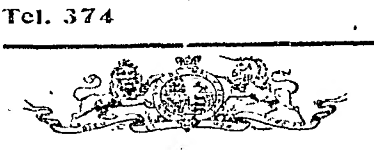
Concours de Dessins pour les Nouveaux Edifices de Bureaux à Ottawa

DATE PROLONGÉE.

AVIS est par les présentes donné que la réception des dessins de concours pour les nouveaux édifices de bureaux à Ottawa est remise du 15 avril au 1er juillet 1907.

Par ordre,
FRED. GÉLINAS,
Secrétaire.
Ministre des travaux publics,
Ottawa, 24 janvier 1907.

N. B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille et toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

Pour les Cultivateurs

EXPOSITION PROVINCIALE.

L'association des éleveurs de volaille d'Alberta, *The Alberta Poultry and Pet Stock Association* tiendra sa quatrième exposition annuelle à Edmonton les 6, 7 et 8 mars prochain.

Le comité exécutif est maintenant occupé à régler les détails de façon à faire de cette exposition la meilleure qui est jamais été faite encore dans la Province.

Les expositions organisées par l'Association d'Alberta, ont rapidement pris la tête et acquis une popularité plus grande que toutes les autres, de même nature, organisées dans les provinces de l'Ouest.

Cette année, avec l'assistance matérielle donnée par le Ministre de l'Agriculture, (qui prend un très grand intérêt dans l'industrie de l'élevage des volailles, à travers la Province, intérêt qui se manifeste d'une manière très pratique), nous croyons que l'association est en meilleure position que jamais pour donner au public et aux exposants pleine et entière satisfaction.

M. A. W. Foley, expert en aviculture, qui habitait autrefois à Bowmanville, Ont., mais qui maintenant est à Edmonton, attaché au département de l'Agriculture sera présent et donnera des instructions ou indications à chaque session ou assemblée, sur un sujet d'aviculture.

Il a préparé une série de projections lumineuses qui illustreront les différents sujets traités de la plus intéressante manière.

M. Foley est probablement le plus pratique des aviculteurs de tout l'Ouest Canadien, il est un orateur de premier ordre, et personne ne pourra commettre d'erreur après l'avoir entendu, que l'on soit engagé dans l'élevage des volailles pour des fins commerciales ou simplement comme amateur.

Les officiers de l'Association seront heureux de faire rencontrer les éleveurs et amateurs de toutes les parties de la Province, pendant l'exposition pour élire des officiers et nommer des comités en divers points, de façon qu'à l'avenir le travail de l'association soit fait plus aisément et soit distribué d'une manière plus satisfaisante.

Les réductions usuelles des prix de transports sur les animaux d'expositions, seront accordées par les chemins de fer. On espère que les éleveurs de tous les points de la Province viendront en grand nombre pour exposer leurs produits. Toutes les précautions seront prises pour protéger les animaux contre les intempéries tant en route, qu'à Edmonton.

Le tarif des voyageurs sur les chemins de fer sera réduit. Les prix de faveur seront annoncés plus tard. Le Secrétaire de l'Association les fera connaître, sur application, dès qu'ils auront été décidés.

La première exposition Provinciale des grains de semence, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture et assistée par le Ministère de l'Agriculture du Dominion. (Branche spéciale des grains de semences à Calgary) sera tenue à la même date et dans le même édifice à Edmonton. L'admission dans les deux expositions sera gratuite.

Une copie de la liste des prix et entrées sera expédiée sur demande par le Secrétaire-Trésorier W. A. Fife, P. O. 213, Edmonton.

Elles sont nombreuses les améliorations que les cercles agricoles sont capables de réaliser dans leurs localités respectives et c'est de leur intelligente initiative que dépend, en grande partie, notre progrès agricole en 1907.

Joseph-Evariste

Racheté de l'esclavage.

Ce récit est extrait des MISSIONS D'AFRIQUE des Pères Blancs, bulletin paraissant à Québec tous les mois.—Prix de l'abonnement, 50 cts par année. S'adresser aux MISSIONS D'AFRIQUE 37, rue des Remparts, Québec.

BIEN émouvante est l'histoire de cet enfant que vous voyez là bas, le dos labouré de cicatrices, les lobes des oreilles percés et si développés qu'ils tombent presque sur ses épaules. Il paraît vieux, mais il n'a pas quatorze ans.

Il y a quelque sept ans, le petit Kuendabune vivait paisible dans son village, avec son père Malipiro et sa mère Kaluba, encore jeunes. On cultivait maïs, sorgho, patates douces, et le reste, sans aucune appréhension. Un jour, on vit les grandes herbes remuer ; au-dessus, de temps en temps, apparaissaient des têtes aux longs cheveux crépus, surmontés d'aigrettes de plumes. L'enfant était aux champs avec son père et sa mère, s'amusant à débusquer des rats de leurs domaines souterrains. Mais un cri retentit : " Mazi ! Mazi ! " les Mazitu ! les Mazitu ! (pillards esclavagistes), et de tous côtes des gens affolés courent vers le village. Comme un troupeau de chèvres poursuivi par des lions, se précipite en bêlant vers son étable, et se presse en foule à la porte pour entrer, ainsi ces pauvres Noirs s'entassaient à la porte de leur village, où ils ne pouvaient passer qu'un à un, poussant des cris d'effroi, tandis qu'arrivaient les brigands. Kuendabune courait de toute la force de ses petites jambes : tout à coup quelque chose s'abat sur sa tête, et il tombe la face contre terre.

Un mazitu, qui l'avait étourdi d'un coup de casse-tête, le ligote, le met de côté, et court prendre sa part de la grande curée.

Que se passe-t-il alors dans le village ? Il est facile de se le figurer. Les vieillards et les hommes qui offraient de la résistance étaient tués, les jeunes femmes et les enfants, liés les mains derrière le dos et jetés brutalement la face contre terre, toutes les maisons pillées. Les brigands, après une nuit d'orgie, rassemblèrent leurs prisonniers, les attachèrent par le cou à une longue corde et partirent pour de nouveaux exploits. Tout le butin fait au village fut divisé en paquets dont on chargea les captifs de la veille. Malgré son jeune âge, Kuendabune eut le sien fort lourd... Le pauvre petit ! la corde passée autour de son cou lui faisait lever la tête, le blessant horriblement et l'empêchant de jeter les yeux à terre ; aussi après quelques heures de marche dans la forêt, il avait le cou déchiré et les pieds ensanglantés.

Quelles douleurs il endura pendant les quinze jours que dura cette chasse à l'homme, qui amenait sans cesse de nouvelles victimes et de nouvelles charges ! Sa tête n'était qu'une plaie ; il fut malade de la fièvre, obligé de marcher quand même, entraîné qu'il était par ses compagnons de route, traîné par le cou ; et quand, épuisé, il tombait, un nerf de bœuf s'abattait brutalement sur son dos. Quelquefois, un homme mourrait, on le détachait, et il restait là dans le sentier... toute la caravane l'enjambait et les vautours s'abattaient sur son maigre cadavre. Un matin, malgré les coups, Kuendabune ne put se relever. Froidement un de ses bourreaux le détacha et le jeta de côté.

Resté seul, l'enfant, brûlant de fièvre, se traîne à travers le camp desert, boit longuement à une calebasse abandonnée, mange quelques restes de nourriture et recouvre un peu de force. Mais où aller, dans ce pays inconnu ? D'ailleurs il était malade, et ses pieds déchirés et démesurément enflés refusaient de le porter. Il s'assit contre un arbre et se mit à pleurer. Un homme vint, le chargea sur ses épaules et l'emporta dans une vieille hutte pleine de vermine, dans un village abandonné. Il se croyait sauvé, mais il n'était que réservé pour le marché. Les vautours suivent les caravanes pour se repaître des cadavres de ceux qui meurent ; ainsi des hommes cupides viennent ramasser les moins malades, les soignent, puis vont les vendre. Plus lâches que les pillards armés, ils ne courent aucun danger, et leurs esclaves ont plus de prix parce qu'ils ne sont pas épuisés par une longue marche et par les privations. C'est un de ces hommes qui avait recueilli le petit Kuendabune.

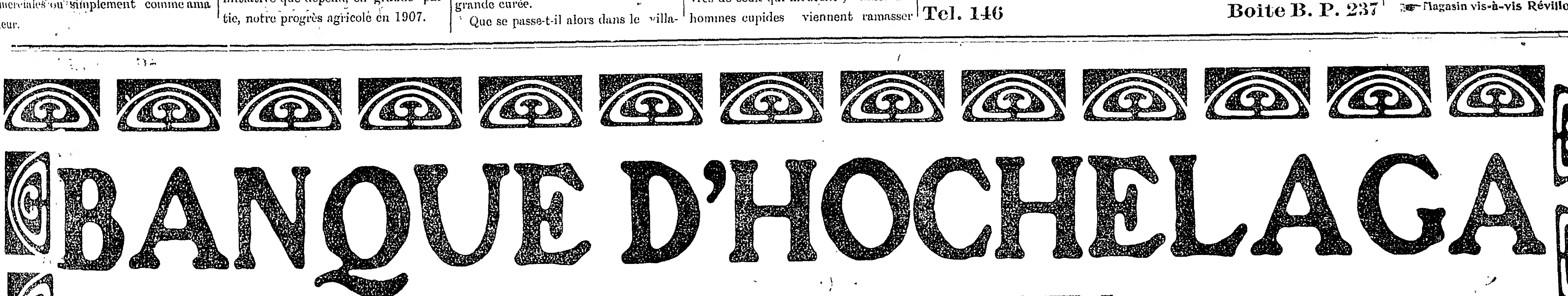
La guérison fut lente, car les plaies des pieds s'étaient envenimées. Et combien de fois, dans ses longs jours d'immobilité forcée, il songea à son père et sa mère, au milieu des champs de maïs, de sorgho et de patates douces ! Quand il se sentit assez fort, il demanda humblement à son maître la permission d'aller voir sa mère. " Ta mère ! fit celui-ci, où est elle ? Tu es mon esclave ; si tu me reparles de voir ta mère, je te tuerai. " Il comprit alors l'horreur de sa situation, mais sans se désespérer, il résolut de se sauver. Les circonstances l'y aidèrent, ou plutôt la Providence, qui avait sur lui des vues miséricordieuses.

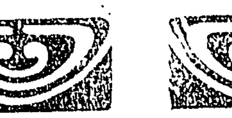
Un jour une caravane vint à passer. Furtivement il se mêla aux porteurs au moment du départ, sans que son maître, qui était absent, pût s'en apercevoir. Mais la fièvre le resaisit, et en arrivant à une journée de la Mission, où devait passer la caravane, on dut le porter. Ses nouveaux compagnons de route l'abandonnèrent et un chrétien nous le conduisit. Rentré chez lui, son maître ne l'apercevant plus, avait soupçonné qu'il s'était enfui avec la caravane. Il se lança à sa poursuite et, à l'aide des renseignements qu'il recueillit, il arriva à la Mission. " Vous avez volé mon esclave, nous cria-t-il. Rendez-le-moi ou payez-moi ! —On te le paiera, bonhomme, lui fût-il répondu ; mais le petit est très malade, il ne vaut pas cher.—Vous l'avez ensorcelé pour le faire mourir. Un garçon que j'aurais bien vendu 200 francs ! sans compter tout le travail qu'il aurait fait chez moi." On lui jeta de l'étoffe pour 100 francs, et il partit en maugréant, mais content au fond, croyant bien nous avoir vendu un mourant.

... Des soins assidus rendirent la santé au petit Kuendabune. C'est maintenant Joseph-Evariste. Au commencement, il a bien craint d'être tombé une troisième fois dans l'esclavage, mais on l'a vite rassuré, et on lui a raconté que des personnes charitables du Canada touchées des malheurs des pauvres esclaves, nous envoyaient de quoi les racheter, pour en faire des hommes libres. Ces rachats coûtent en moyenne 20 piastres. Les personnes qui font cette charité deviennent des parents adoptifs de ces enfants qui portent plus tard au baptême les noms qu'elles-mêmes désirent leur donner.

Et quand il a été plus instruit, on on lui a dit qu'il devait prier pour ces chrétiens généreux. " Oh ! oui, répondit-il, car ils m'ont tiré non seulement de l'esclavage des hommes, mais aussi de l'esclavage du démon. Ils sont bien bons ces blancs ; jamais je n'oublierai de prier le bon Dieu pour eux. Père, ajouta-t-il naïvement, vous écrivez souvent à vos frères de là-bas, dites-leur que le petit Joseph-Evariste prie pour eux et les aime beaucoup : ils sont mes pères eux aussi. "

LOUIS MOLINIER, des P. B.





Faits Divers

Les exportateurs d'annimaux se fachent.

Winnipeg.— Dans leur réunion annuelle les membres de l'association connue sous le nom de *Western Live Stock Shippers* a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

"Nous rapportons devant la commission des chemins de fer les très inférieures installations établies sur les chemins de fer du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'expédition des animaux vivants, et plus spécialement la déplorable condition des parcs à animaux (Stock yards) dans beaucoup d'endroits ; et aussi les façons inhumaines dont les animaux sont parqués dans les dépôts où aucun abri n'est établi."

L'immigration

Le premier groupe considérable d'immigrants est arrivé à Winnipeg avant hier, venant d'Europe.

Les nouveaux arrivés- au nombre de 200 sont tous anglais, ils viennent pour y exercer leurs professions respectives ou se placer sur des terres

La plupart viennent des comtés situés au nord de l'Angleterre.

Par un autre train sont arrivés 10 scandinaves, 15 galiciens, 10 Allemands et 6 Juifs.

D'autre part une dépêche de Montréal fait connaitre qu'environ 800 immigrants de toutes nationalités sont arrivés et vont repartir pour l'Ouest et le Nord-Ouest.

La saison d'immigration est donc virtuellement ouverte. Si l'on en juge par l'époque et le nombre de colons déjà arrivé elle sera très brillante.

Lethbridge, Alta.—Un ranch de porcs.— Un grand ranch de porcs va être établi au printemps prochain dans une belle propriété récemment achetée aux environs de Lethbridge par M. A. E. Eaton et trois associés de la ville. Un homme expérimenté a été engagé comme gérant.

Trois mille animaux seront mis au ranch dès le printemps. Il y en a déjà un millier d'achetés.

Les promoteurs de cette entreprise espèrent réaliser de gros bénéfices. C'est le premier ranch de ce genre établi dans l'Ouest.

Calgary.—M, A. J. Lamis a été élu échevin par une majorité de 22 voix contre J. Ruttle.

Cette élection remplit la vacance qui existait au conseil de ville.

Exposition Annuelle.

A la réunion de la " Calgary Exhibition Co." tenue le 6, il a été décidé de tenir l'exposition annuelle les 9,10, 11 et 12 Juillet. Des prix élevés seront attribués à la section des vaches laitières ainsi qu'à celle des animaux de boucherie.

Les tramway.—Dans une réunion du comité des travaux public, il a été décidé d'appuyer devant le conseil un projet de construction comprenant une ligne de tramway de 12 milles de long avec 12 chars qui voyageront d'un côté à l'autre de la ville, avec des embranchements sur la rue principale qui déserviraient toutes les autres rues perpendiculaires.

Prince Albert. — Une délégation de la Chambre de Commerce, comprenant le président et le secrétaire de cette chambre a soumis au conseil de ville, le rapport de M. C. H. Mitchell, relatif au pouvoir d'eau de la rivière Shell.

Ce rapport conclut que pour un coût relativement bas les pouvoirs d'eau pouvaient être suffisamment développés pour faire face aux nécessités de la ville pendant de longues années à venir.

Le conseil a accueilli favorablement le rapport et a promis de faire tout le nécessaire pour développer les pouvoirs d'eau qui augmentent considérablement les chances qu'a Prince Albert pour devenir une ville industrielle.

Pensé, Sask.—Une mesure energique. Les citoyens de ce village et du district environnant viennent de prendre une mesure énergique pour se procurer du combustile.

Depuis quelque temps ils souffrent de la disette de charbon ; un grand nombre d'entre eux ont été réduits à brûler de l'avoine et autres grains, quelques-uns on déjà brûlé tous leurs piquets de cloture, les racks, etc. Personne n'avait plus de quoi faire du feu.

Un train devait passer à 1 heure du matin ; une soixantaine d'hommes décidèrent de s'emparer du charbon qu'il pourrait porter.

Le train 76, conducteur Neil Morrisson avait justement plusieurs waggons de charbon. Les habitants refusèrent de le laisser partir jusqu'à ce qu'un char soit décroché et garé. Le chef de train fût bien obligé de se rendre aux désir des assaillants. Ceux-ci constituèrent aussitôt un comité comprenant les marchands de charbon de la localité, pour assurer la distribution du charbon et le paiement intégral à la compagnie.

Regina.—Le gouvernement provincial a décidé que, si par suite de la rareté du combustible, quelques écoles étaient obligées de fermer leurs portes, le gouvernement n'en continuerait pas moins à payer comme si elles étaient en fonction.

Une bonne mesure.

En réponse à la requête de l'Hon. W. R. Motherwell, membre du comité de l'agriculture, Sir Wilfrid Laurier a autorisé par télégramme la coupe du bois de chauffage sur les terres du gouvernement et les réserves indiennes Le même télégramme annonce que les homesteaders, maintenant sur leurs terres, pourront s'ils le veulent, quitter leur homestead pendant deux mois, ces deux mois compteront la même chose sur les six mois de résidence.

La situation s'ameliore.

Grace aux mesures prises par les municipalités qui ont contribué à deblayer la voie du C. N. R. on peut considérer la disette de charbon comme terminée. Les chars sont arrivés en grand nombre tout le long de la voie.

Le vent chinook qui a commencé à souffler et a porté la température à 48 ou 50 au-dessus de zéro a amélioré la situation du bétail.

Le gaz naturel.

Dans une réunion du conseil de ville, M. T. Dunnerale, expert pour le gaz, de Winnipeg, qui a été appelé pour renseigner le conseil sur la demande de franchise faite par une compagnie au sujet de l'exploitation du gaz naturel, a conclu en faveur de l'exploitation par la municipalité.

M. T. Dunderale soumettra un rapport détaillé, au conseil, donnant toutes les informations nécessaires pour l'adoption du plan qu'il conseille.

La seconde session de l'assemblé législative de la Saskatchewan a été convoquée pour le jeudi 21 février.

L'Honorable Premier Ministre Walter Scott, en convalescence n'assistera pas à l'ouverture et ne prendra pas part au gouvernement.

Dès que son état le permettra il partira pour le Sud.

Innisfail.—Chemin de fer électrique. Les négociations en vue d'établir un chemin de fer électrique à l'est d'Innisfail, jusqu'à Mayton et Ghost Pine, où se trouve une des meilleures mines de charbon jusqu'ici découvertes dans l'Alberta, sont énergiquement conduites. Elles rencontrent partout les meilleurs encouragements.

Rosthern, Sask.— Le gouvernement provincial a offert une récompense de $200 à toute personne qui donnera des informations susceptibles de faire capturer l'assassin ou les assassins de Michael Kaminsky, tué à Rosthern le 3 janvier dernier.

Les détectives et la police montée suivent actuellement une piste. Les autorités disent que sous peu les coupables seront arrêtés et traduits devant la justice.

ST-ALBERT

Dimanche le 3 Février à la double occasion de l'anniversaire de Mr et Mad. F. Perron de la maison Hébert & Perron leurs amis de St-Albert se réunissaient pour leur témoigner leur estime en leur présentant de magnifiques cadeaux.

Les héros de la fête avec leur courtoisie habituelle ont répondu en terme très choisis à l'adresse de M. Loiseau.

Des discours de circonstance furent prononcés par Mr le Maire de St-Albert, A. C. Hébert, Dr Giroux, A. Loiseau, J. Coulombe, J. A. Piquette, L. Boudreau, L. Levasseur, Geo. Deslauriers, A. Lapierre, A. Lambert, J. Chave.

Les jeunes s'en donnèrent à coeur joie, musique, chant, danse durèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Etaient présents Mr et Mad. A. C. Hébert, Mr et Mad. Dr A. Giroux, Mr et Mad. J. Coulombe, Mr et Mad. O. Leblanc, Mr et Mad. Geo. Deslauriers.

Melles A. Campeau, Loiselle, Ganné, Coulombe, St-Jean.

MM. L. Levasseur, L. Boudreau, J. A. Piquette, Jos. Charbonneau, A. Loiseau, Jos. Cousineau, J. Chave, A. Lambert, A. Lapierre, Geo. Loiselle, J. Cloutier, J. Sévigny, Jos Bourgeois, Léo Levasseur, Léon Levasseur, jr.

MM. Hébert & Perron ont vendu à Mr Dussault de la ville d'Edmonton leur briqueterie. Le nouvel acquéreur se propose de commencer les travaux aussitôt que la neige aura disparu.

Les funérailles de Madame Beaudry, mère du R. P. Beaudry, O.M.I. ont eu lieu le 4 février dans la cathédrale de St-Albert ; malgré le froid intense, une foule considérable y assistait.

Mr J. A. Piquette, gérant de la "St. Albert Milling Co." est parti il y a quelques jours pour Athabasca Landing pour y surveiller les intérêts de la Compagnie.

Cours D'Instruction

Le cours d'instruction sur les animaux de ferme et de boucherie, organisé par le ministre de l'Agriculture, et qui depuis quelques jours est annoncé dans nos colonnes, page 8, commencera à Edmonton lundi prochain, 18 février.

Le cours a déjà été fait à Medecine Hat, Magrath, Red Deer, Innisfail et est professé maintenant à Lacombe. Partout il a obtenu un franc succès et partout un grand nombre de cultivateurs et éleveurs s'y ont rendu.

L'enseignement est donné d'une façon absolument pratique. Deux chars d'animaux choisis entre les meilleurs de la province, servent d'exemple pour les démonstrations. Un certain nombre d'animaux, pris parmi les meilleurs de district, complèteront le choix.

Les cours seront faits par M. H. A. Craig, superintendant de l'établissement des foires et exposition de la Province. Il sera assisté par M. C. M. MacRae du ministère de l'Agriculture du Dominion. S. H. Hutton, superintendant de la ferme expérimentale de Lacombe.

Bryce Wright de DeWinton, W. A. Munro du ministère d'Agriculture ainsi que d'un certain nombre d'instructeurs compétents.

Les fermiers et éleveurs canadiens devraient se rendre nombreux à ces cours. Tous les sujets traités sont d'un intérêt immédiat.

Les connaissances qu'ils pourront y acquérir sont de nature à leur éviter beaucoup de mécomptes et aussi à leur procurer des bénéfices.

En instituant ces cours le ministre de l'Agriculture a rendu un signalé service aux cultivateurs et éleveurs. A ces derniers d'en profiter. Ces cours ont été suivis très attentivement partout où ils ont déjà eu lieu, nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de même à Edmonton. Nous serions particulièrement heureux, si dans la foule des cultivateurs, nous voyons un bon nombre de gens de langue française.

Le prix d'admission pour suivre ce cours est de un dollar. L'argent ainsi réuni sert à constituer les prix donnés au concours qui termine les cours aux instructeurs.

Les cours auront probablement lieu dans les locaux de la "North West Farm implements Co."

dèles, immolés par leur épée. C'était au temps du grand comte Berthor le Rouge, qui bâtit le château où nous sommes. Berthor le rouge avait donné ses couleurs à ses trois frères cadets, et les chrétiens, qui les voyaient toujours ensemble au plus fort du danger, les avaient surnommés les trois hommes rouges.

Le grand comte Berthor, ayant appris le trépas glorieux de ses frères, qu'il aimait tendrement, fit construire dans ses caveaux funèbres un mausolée orné de trois statues, et envoya des émissaires en Palestine pour recouvrer les restes mortels des trois chevaliers. A cette époque, on voyageait avec beaucoup de peine, soit par mer, soit par terre. Quand les envoyés du grand comte arrivèrent en Asie, saint Louis avait regagné ses Etats et les infidèles étaient de nouveau maitres de tout le pays. Les infidèles se moquèrent des émissaires du grand comte et leur dirent : Allez chercher parmi les os de cent mille cadavres les ossements de vos trois chiens de chrétiens.

Pour remplir jusqu'au bout leur mission, ils allèrent, en effet sur le champ de bataille de Massoure, et cherchèrent depuis le matin jusqu'au soir, espérant qu'une pièce d'armure, un lambeau de vêtement, quelque chose, enfin, leur ferait reconnaitre les os des trois chevaliers ; mais de même que les vautours et les chacals avaient dévoré toute la chair, les barbares habitants de ces contrées avaient pillé tout ce qu'on pouvait prendre. A la nuit noire, les envoyés du grand comte, découragés par l'inutilité de leurs efforts, allaient enfin se retirer, lorsqu'ils aperçurent à quelques pas d'eux, dans l'obscurité, trois lumières de forme allongée qui figuraient sur le sol trois hommes couchés. Ils approchèrent et virent qu'en effet c'étaient trois squelettes qui brillaient ainsi dans la nuit.

De ces bouches immobiles, trois voix sortirent, disant : Nous sommes les trois comtes Berthor.

Les envoyés du grand comte, saisis d'admiration et d'épouvante, s'écrièrent :

—Messeigneurs, nous sommes venus chercher vos ossements pour les porter en terre chrétienne.

- Reprenez en paix le chemin de l'Allemagne, répondirent les voix ; nous y serons rendus avant vous.

" En effet, comme les envoyés retournaient vers la ville, ils purent remarquer qu'une lueur, faite de trois lumières, marchait au loin dans la direction de l'occident. C'était les trois comtes Berthor qui regagnait le sol de la patrie.

Après bien des fatigues, il y avait déjà trois mois qu'une certaine nuit, la chapelle s'était illuminée toute seule, et que toutes seules les cloches avaient tinté ; or, le jour qui suivit cette nuit, on put voir que le sépulcre vide avait été ouvert et que, d'eux-mêmes, les trois morts y avaient pris place......"

- On dit, poursuivit le vieux chapelain, que, depuis ce temps-là, chaque fois qu'un Berthor, nait, meurt ou se marie, les trois hommes rouges sont du baptême, des noces ou des funérailles, invisibles si les descendants du grand comte n'ont pas besoin d'eux, visibles et tenant l'épée nue à la main si quelque danger menace le sang de Berthor.

Ce sont les trois hommes rouges que vous avez vus en rêve, monseigneur, et Dieu ne veut pas, sans doute, que la race des comtes s'éteigne.

—C'est très-bien, dit le vieillard ; mais où trouver une femme ?

Il n'avait pas achevé ces paroles qu'un son de cor se fit entendre au-delà du pont-levis du château. Le comte se dirigea vers la fenêtre et vit un carrosse attelé de quatre beaux chevaux blancs. Le carrosse portait les armoiries de Berthor avec ce signe qu'on nomme une brisure, dans le langage du blason, et qui indique la branche cadette.

Depuis bien des années, le comte avait perdu de vue son frère Otto, né d'un mariage légitime au point de vue chrétien, mais qui n'avait pas été sanctionné par la loi laïque. L'idée de son frère Otto lui revint, et il s'écria :

—Qu'on lâche les chaines du pont-levis et que ce carrosse entre jusque dans la cour d'honneur !

Autour du carrosse, trois écuyers chevauchaient. Leurs tuniques noires s'enveloppaient dans les plis de trois vastes manteaux de velours rouge, si bien que les gens de la maison, voyant cela en allant ouvrir les portes, se disaient les uns aux autres :

—Voici les trois hommes rouges de Berthor ; quelque chose d'étrange adviendra dans la maison.

Le majordonne Blasius ajouta :

—On les voit chaque fois qu'un Berther nait, se marie ou meurt.

—Berthor est né il y a longtemps, pensaient les servantes. Il n'a plus l'âge où l'on se marie. Dieu nous protége ! c'est donc qu'il va mourir ?

Le baron Reynier, le margrave Albert et le chevalier Noir étaient à la chasse dans la forêt, car ils se conduisaient comme s'ils eussent été déjà les maîtres du château. S'ils avaient été présents, peut-être que le carrosse n'aurait pas franchi si aisément le pont-levis. Le carrosse avait ses portières fermées et nul ne put voir ce qu'il contenait.

Le vieux comte quitta ses appartements et vint jusqu'au perron, croyant recevoir son frère. Quand il arriva devant la grande porte ouverte, le le carrosse était au milieu de la cour. Celui des trois hommes rouges qui avait sonné du cor poussa son cheval vers des degrés et dit :

- Comte, votre frère Otto est mort et nous vous amenons sa fille, afin que vous lui donniez votre protection pendant votre vie, votre héritage après votre mort.

—Qui êtes-vous ? demanda Berthor et pourquoi vos visages restent-ils cachés sous les larges bords de vos feutres ?

Le chevalier rouge répondit :

– Qu'importe ?

Il s'inclina jusque sur la crinière de son cheval, ses deux compagnons l'imitèrent et tous les trois piquant leurs montures, franchirent le pont-levis au galop.

Pendant un instant la sentinelle des murailles pût voir les longs plis de leurs manteaux rouges flotter sous les rayons du soleil, puis ils disparurent dans le grand bois de mélèzes qui couvre la croupe de la montagne.

Le chapelain descendit les marches et ouvrit la portière du carrosse. Il contenait une jeune fille de dix-huit ans, blanche comme un cygne. L'azur du ciel était dans ses yeux et ses cheveux blonds lui faisaient une couronne d'or.

Le chapelain la prit par la main et la conduisit à Berthor en disant :

—Vous demandiez où trouver une femme, comte : voici votre comtesse.

Le vieux seigneur, la voyant si belle, pensait :

—Que n'ai-je un cher fils, pour voir près de moi deux enfants heureux !

Il ajoute tout haut et avec tristesse :

– Je suis trop vieux, elle est trop jeune.

—Qu'importe ? repartit le chapelain.

Et la douce voix de la jeune fille répéta, tandis qu'elle s'inclinait sur la main du vieillard :

—Qu'importe ?

Le comte leva les yeux au ciel, pour demander conseil sans doute dans une circonstance si délicate.

Ses yeux rencontrèrent à la voûte l'écusson de Berthor qui partout pendait, rouge avec trois cimeterres d'or menaçant une main désarmée. La devise enroulée autour de l'écu rappelait le beau fait d'armes du premier comte Berthor qui avait répondu, sans épée ni lance, au défi de trois Sarrazins : " qu'importe ! " et qui les avait vaincus.

—Qu'importe ! dit aussi le vieux comte, ragaillardi par cet encourageant présage. Notre seigneur Dieu aime les hommes de ma race et je n'ai après tout que soixante ans. Majordome, prépare la chambre bleue où reposait madame ma mère, dont le nom soit béni. Celle-ci est désormais la maîtresse au château de Berthor. Je lui donne mes domaines avec ma couronne de comte. Qu'on se le dise dans les fiefs nobles et dans les chaumières vassales !

II

LE MARIAGE

Quand les trois effrontés coquins qui voulaient l'héritage du comte Berthor revinrent de la chasse, ils jetèrent feu et flammes. Le baron Reynier, qui était le plus méchant des trois, jura qu'il aurait raison de cette blonde jeune fille dont l'apparition dérangeait tous ses projets. Il tint conseil avec le margrave Albert et le chevalier Noir.

Tous les trois résolurent de s'opposer au mariage. Mais quand ils se présentèrent devant le comte Berthor, ils trouvèrent bien du changement.

D'ordinaire le vieillard, affaibli par l'âge et aussi par la maladie ne savait point leur résister. Aujourd'hui ce fut différent : il les regarda en face, et à toutes les observations du baron Reynier, l'orateur de la troupe, il répondit bravement : Qu'importe ! Les trois coquins ne le reconnaissaient plus.

A suivre

NOTES LOCALES

Peronnelles

Mr De Blois Thibaudeau, jusqu'ici gérant du Crédit Foncier F. C. à Edmonton, vient de résigner sa position, et fera dorénavant parti d'un nouveau bureau d'affaires en vue, qui représentera le département de Prêt et Vie de l'assurance "Manufacturers Life."

Une nouvelle société composée de l'Hon. Sénateur Roy, MM. J. E. Laurencelle, Léon Bureau, (Versailles, France) et De Blois Thibeaudeau comme directeur gérant, vient de se former à Edmonton sous le nom de "Jasper's Limited" et s'occupera d'affaires financières en général, vente d'immeubles, Négociation de prêts, Assurances, Vie, Feu et Accidents.

Mr Omer St-Germain, avocat dont nous avons annoncé le retour dans notre dernier numéro va ouvrir son bureau, au deuxième étage du Cristal Block, Jasper avenue.

Mr Omer St-Germain a été pendant quelques mois au bureau de MM. L Dubuc et A. Dubuc, il n'est donc pas un inconnu pour les canadiens français.

Son expérience dans les affaires et soin tout particulier qu'il y apporte sont pour lui de sûrs garants de succès. Pour mémoire : Il obtint l'été dernier, alors qu'il avait son bureau à Leduc, l'acquittement d'un sujet italien accusé d'assaut grave sur un de ses compatriotes.

Mr B. Crochetière, et sa famille, de Montréal viennent d'arriver à Edmonton.

Mr Crochetière a l'intention de s'établir dans l'Alberta.

Mr Lucien Letellier est reparti pour Québec, après un séjour de quelques semaines dans l'Alberta.

Il est allé chercher sa famille et va venir se fixer définitivement à Edmonton.

Soirees dansantes. — Les Canadiens Français d'Edmonton tiennent décidement à s'amuser beaucoup avant d'entrer en Carême, période de pénitence.

Deux soirées fort bien réussies, dit-on, ont eu lieu l'une vendredi, chez Madame Bérubé, l'autre lundi chez Madame O. Tessier. Plus de cent personnes se pressaient chez leurs aimables amphitryons. Jeunes et vieux s'en sont donnés à cœur joie.

Fidèles aux anciennes coutumes Madame Bérubé et Madame O. Tessier avaient fait préparer d'excellents réveillons auxquels les invités ont fait largement honneur.

Une nouvelle maison de commerce.—La maison T. McLeod Holiday, quincaillerie fine, a décidé d'ouvrir une salle d'exposition permanente à Edmonton. Les locaux nécessaires ont été loués au Cristall Block.

Mr G. Gurney Walker sera gérant de cette succursale.

Le chinook.—Depuis huit jours la température s'est radoucie considérablement. Le chinook souffle avec force. La neige fond et l'eau commence à circuler dans les rues. Obligés de patauger dans la boue, tout le monde maugrée. Il semble presque que l'on regrette les jours de grand froid.

Le thermomètre a marqué hier – 50 F. Pardessus et fourrures ont été abandonnés pour faire place aux toilettes claires et aux vestons. Tout serait pour le mieux si la boue... Mais si ce vent béni nous cause quelques petits désagréments en ville combien il rend de services à la campagne.

C'est avec allégresse que les ranchers l'ont salué. Pendant de trop longs jours, leurs animaux ont pâti du froid et de la faim. Des dépêches venant du sud, nous annoncent que la neige en partie fondue laisse à découvert assez de foin pour permettre aux animaux de brouter jusqu'au printemps, qui comme tout semble l'indiquer sera précoce cette année. Peut-être aurons nous encore quelques jours de froid, mais ils ne sauraient être nombreux, l'hiver est rompu.

Le Departement d'Agriculture. — Le rapport qui a été déposé devant le parlement par le Ministre de l'Agriculture montre l'activité prodigieuse avec laquelle cette branche du gouvernement a travaillé depuis sa création.

En seize mois le ministre de l'Agriculture a non seulement créé de toutes pièces l'organisation de son ministère, mais encore il a organisé les branches suivant e Inspection de la laiterie, inspection des graines nuisibles, protection du gibier, organisation du bureau des marques (brands), inspection des animaux, organisation des foires et exhibitions, branche de l'hygiène statistique, d'aviculture et en fin la création de 7 stations expérimentales d'arbres fruitiers.

Le rapport montre qu'une active campagne a été faite pour augmenter l'instruction agricole.

70 réunions agricoles ont été tenues et 16 cours d'instruction sur les animaux pour le marché et la ferme ont été faits à travers la province.

Une campagne vigoureuse a été menée à l'effet de détruire les graines nuisibles. Nos lecteurs ont pu lire il y a quelque temps les sentences prononcées contre un fermier coupable d'avoir semé de mauvaises graines et un gérant d'élévateur coupable d'en avoir vendu sans les broyer au préalable.

La campagne entreprise par M. Finlay pour obtenir le relèvement du prix des animaux de boucherie est trop récente pour que nous ayons besoin de la rappeler. Le ministre entend protéger les cultivateurs et ranchers dans tous les cas et de toutes les manières.

Le rapport montre que pendant l'année écoulée 491 étalons ont été inscrits conformément à la loi sur l'élevage des chevaux. Sur ce nombre 329 sont de sang mélé et 162 seulement sont des animaux de pur sang

Ce fait a une très grande importance et montre combien il reste à faire pour placer l'élevage des chevaux sur un bon pied. Pendant l'année le ministère est rentré en possession des crêmeries jusque là exploitées par le gouvernement du Dominion. Il en a établi 7 nouvelles. Le rendement total des crêmeries du gouvernement s'est élevé à 1,050,000 livres de beurre. A côté des 18 crêmeries du gouvernement il en existe 26 appartenant à des particuliers ou à des sociétés. Le rendement de ces crêmeries a atteint 800,000 livres. 7 fabriques de fromage fonctionnent dans la Province. L'Alberta ne tardera pas à prendre une grande place dans l'industrie laitière du Canada.

Le rapport contient aussi différentes matières relatives aux hopitaux, soins incurables, charité publique et diverses mesures concernant les naissances, mariages et décès.

Pour ce qui a trait à l'établissement des stations d'essai pour les arbres fruitiers, le ministre croit que dans quelques années on pourra indiquer les variétés de pommiers qui pourront être cultivés avec succès dans la Province.

La ville et le C.P.R.— MM. W. William Whyte, second vice-président du C.P.R. est venu à Edmonton, R. Jamieson, superintendant démissionnaire, J. A. M. Ainkons, avocat et W. E. Brooks, ingénieur du C.P.R. étaient à Edmonton ces jours derniers. Ils étaient venus de Calgary par train spécial.

Ces messieurs sont venus pour étudier les nouvelles propositions faites par la ville. Plusieurs points ont été discutés et finalement il a été décidé qu'ils seront étudiés de nouveau.

On espère cependant que les dernières difficultés vont disparaitre et que l'on va arriver à une entente.

Considérant les tendances qu'ont certaines gens, à spéculer sur l'entrée du C.P.R. Le maire Griesbach a décidé de tenir les débats secrets jusqu'à ce que l'entente soit définitive.

Cependant pour satisfaire le public il a autorisé la reproduction d'une note par laquelle il fait savoir que les négociations sont en bonne voie et que l'on s'attend à une prompte solution.

Les représentants du C.P.R. sont repartis samedi soir vers le sud.

Statistique. — Un livre donnant la population par sexe du Manitoba et des nouvelles provinces et un sommaire des statistiques de la culture et de l'élevage pour 1906 vient de paraître vendredi dernier à Ottawa.

Dans le Manitoba le récensement de l'année dernière repartit la population comme suit 205,183 hommes et 160.505 femmes. La ville de Winnipeg compte 50,461 hommes et 39,692 femmes ; Brandon 5,756 hommes et 4,652 femmes.

Le livre ne nous étant pas encore parvenu nous ne pouvons donner encore les proportions de la population pour notre province.

En 1906 dans les trois provinces il y avait un total de 120,439 fermes. ce qui donne une augmentation de 65,814.

Le Manitoba compte 35,141 fermes, la Saskatchewan 54,787 et l'Alberta 30,511.

L'augmentation du nombre des fermes depuis 1901 a été de 3,629 pour le Manitoba, 41,407 pour la Saskatchewan, 20,778 pour l'Alberta. En 1906 le recensement accuse 682,919 chevaux contre 340,329 en 1901 pour les trois provinces. Le nombre a plus que doublé.

L'augmentation des vaches laitières est moins considérable en effet : 244,-216 en 1901 elles sont 384,006 en 1906.

Les autres bêtes à cornes passent de 698,407 à 1,590,192.

Ces chiffres dans leur sobre éloquence montrent les progrès extraordinaires faits par l'Ouest dans une période de 10 ans.

Ils seront peu de chose et nous paraîtront ridiculement petits au recensement de 1911 car le mouvement d'immigration ne fait à peine que commencer vers le Nord-Ouest et tout annonce qu'il dépassera en puissance les plus belles périodes des Etats-Unis.

La farine importee.— La consommation de farine étrangère est très considérable dans notre Province où cependant on produit du blé en quantité.

Cette situation a ému la chambre de commerce d'Edmonton qui cherche un moyen pour faire consommer la farine provenant du blé récolté dans le district d'Edmonton, et manufacturée sur place.

Dans une réunion tenue vendredi soir il a été dit que, se servir de farine importée dans le district d'Edmonton, c'était agir contre les meilleurs intérêts du district.

Cela est juste, mais il aurait été peut-être sage de rechercher la cause exacte de ce phénomène et peut-être l'aurait-on trouvée facilement si l'on s'était posé cette question.

Les fermiers ont-ils actuellement un avantage matériel à acheter la farine manufacturée dans le district ?

Pour répondre à cette question, il aurait fallu chercher et l'on aurait trouvé ceci :

Les fermiers vendent leur blé aux minotiers, au prix d'exportation.

Ils achètent la farine quelquefois de qualité inférieure, au prix d'importation.

La suppression du prix de transport du blé vers l'Est et du transport de la farine vers l'Ouest, plus les frais multiples de manutention profite aux minotier, jamais à l'habitant.

Ceci trouvé, le remède saute aux yeux.

Pour encourager la consommation locale de la farine de notre district, il suffit simplement de donner au fermier sa part de bénéfices en réduisant dans la mesure du possible le prix de la farine manufacturée dans le district,

UN PEU DE COURTOISIE S.-V.-P.

Il y a à Edmonton deux fanfares, la Fanfare Saint-Jean-Baptiste et la City Band.

Il devrait exister entre ces deux groupes une émulation favorable au progrès. Mais loin de ressentir pareille émulation, la City Band nourrit contre la Fanfare Saint-Jean Baptiste la plus basse jalousie.

Ce sentiment méprisable se manifeste par des moyens plus méprisables encore que le public juge plutôt.

Ces deux sociétés étaient en concurrence pour obtenir un contrat avec le Horner's Rink, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, la Fanfare Saint-Jean-Baptiste eût la préférence.

Les membres de la City Band usant de procédés inqualifiables essayèrent tous les moyens pour ruiner la réputation de la Fanfare Saint-Jean-Baptiste dans l'esprit du public.

Ils se rendirent en foule au rond à patiner, poussèrent des cris injurieux contre la fanfare, demandèrent de la meilleure musique, et exitèrent les gamins qui patinaient à se joindre à leur manifestation, etc.

Poussant plus loin, leur parti pris, ils essayèrent de faire rompre les engagements contractés avec la fanfare par plusieurs artistes de la ville.

Il serait temps que la City Band change sa manière d'agir et devienne plus courtoise. Nous pensons que faire connaître sa conduite au public qui la jugera, est le meilleur moyen d'obtenir le résultat que nous cherchons.

Les Membres de la Fanfare Saint-Jean-Baptiste.

Cours d'instruction sur les animaux

Pour le marche et la ferme

Les concours d'instruction de deux jours donnés par les années passées ont soulevé un si grand intérêt que le département de l'agriculture a décidé de faire des cours plus longs assisté par des organisations locales, comme suit :

A LACOMBE, du 5 au 15 fevrier.
A EDMONTON, du 18 fevrier au 2 mars.

Les animaux seront amenés dans la salle d'instruction et un corps d'instructeurs compétents seront là à chaque réunion pour donner des instructions complètes sur les conformations désirables. ou non désirables, des divers animaux.

Le soir, auront lieu des conférences sur l'élevage du bétail.

Ces instructions spéciales seront sur les soins à donner aux animaux qu'on prépare pour l'exposition.

PROGRAMME

Mardi — Vaches pur sang — pour la boucherie.
Mercredi — Vaches pour la boucherie
Jeudi — Moutons et Porcs
Vendredi—Moutons et porcs
Samedi — Porcs (Block-test).

DEUXIÈME SEMAINE

Lundi — Vaches laitières,
Mardi — Chevaux légers.
Mercredi — Chevaux légers et pesants.
Jeudi — Chevaux pesants.
Vendredi — Concours.

Deux chars d'animaux choisis parmi les meilleurs de la Province seront amenés aux cours. En plus les meilleurs animaux de la localité seront employés.

Un prix d'admission de $1.00 sera chargé aux personnes suivant les cours. Cet argent sera employé pour les prix qui seront donnés au concours, à la fin des cours.

GEO. HARCOURT,
Député Ministre de l'Agriculture

Edmonton, 18 Jan. 1907

VILLE D'EDMONTON

Evaluation 1907

AVIS PUBLIC est par les présents donné que le rôle d'évaluation pour l'année courante est maintenant en cours de preparation. Les propriétaires, locataires, occupants et agents sont respectueusement priés d'envoyer à ce bureau, par la poste ou autrement, une liste signée des immeubles possédés, et particulièrement une liste de toute subdivision nouvelle ou autre changement depuis la dernière avaluation, de façon à permettre de faire un rôle d'évaluation aussi correct qu'il est possible. C'est d'après le rôle d'évaluation que sera fait la liste des voteurs.

D. M. McMILLAN,
Évaluateur.

Hôtel de Ville.
31 janvier, 1907.

AVIS AU PUBLIC

Madame Joe Langlais veut mettre ses propriétés en vente.

Tout acheteur du lot 145, block 6, Septième rue, devra considérer que les deux bâtisses, sises sur l'arrière du lot précité, sont la propriété personnelle de Monsieur Joe Langlais.

Ce dernier réserve expressement les deux bâtisses, qui seront enlevées le 1er Mai.